La Jonchère Saint-Maurice

<u>Séance du Conseil Municipal</u> du 12 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 12 mars à 20 heures 00

le Conseil Municipal de la commune de La Jonchère Saint-Maurice, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Jean-Marie Horry, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Date de convocation du Conseil Municipal : 09 mars 2021

Présents: Mmes Brunet, Clédat, Girardon, Servaes, Trentalaud, Mrs Horry, Dumont, Lafarge, Laville, Martinie, Palade, Prugnau, Riverain, Désir

Absent excusé: Mr Soumagnas (procuration à Mr Horry)

Monsieur Loïc Désir a été élu secrétaire.

Objet: approbation du compte rendu du 14 février 2021 (2021.13)

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la réunion du 14 février 2021

Les membres du conseil municipal n'ayant aucune remarque à formuler l'approuvent à l'unanimité tel qu'il est présenté.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 1^{er} avril 2021

-=-=-=-

Objet : autorisation signature conventions entre commune de La Jonchère Saint-Maurice et ENEDIS (2021.14)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'ENEDIS va procéder à des travaux de renouvellement du réseau électrique haute tension dans plusieurs secteurs de la commune.

Ce projet prévoit d'occuper une partie des parcelles suivantes :

- AC 210 : La Gare
- AC 44-45 : 61 rue de la Poste - AB 256 : 39 rue de Limoges
- B 910 : rue du Mas

Et conformément aux plans joints avec :

- -> la mise en place d'un poste transformation
- -> la mise en construction d'une armoire de coupe
- -> la construction des lignes haute tension souterraines qui emprunteront les parcelles suivant les tracés sur le plan fourni.

Afin que ces travaux puissent se réaliser il y a lieu de mettre à disposition d'ENEDIS une partie des parcelles référencées ci-dessus et les autoriser à passer sur ces terrains.

Les membres du conseil municipal, considérant le bien-fondé et la nécessité de ces travaux autorisent Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition pour ces parcelles ainsi que les autorisations de passage et conventions de servitude pour l'installation et l'entretien des différents équipements.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 1^{er} avril 2021

-=-=-=-=-=-

Objet: validation devis travaux horloge église (2021.15)

Monsieur le Maire présente un devis de la société BODET Campanaire relatif au remplacement des aiguilles du cadran de l'horloge de l'église.

Le montant du devis s'élève à 969.60 euros TTC

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire :

- à signer le devis
- à solliciter une aide financière auprès des services du conseil départemental Haute-Vienne Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 1^{er} avril 2021

-=-=-=-

Objet: validation devis CASA entretien par éco pâturage (2021.16)

Monsieur le Maire présente un devis du centre d'animation sociale d'Ambazac relatif à l'étude et à l'analyse technique du site des abords du plan d'eau pour :

- un entretien par éco pâturage
- l'implantation de végétaux sur zone humide

Le montant du devis s'élève à 1070 euros TTC.

Les membres du conseil municipal, par 14 voix Pour et 1 Abstention (Mr Lafarge) autorisent Monsieur le Maire à signer le devis.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 1er avril 2021

-=-=-=-

Objet: validation devis CASA entretien haie rue de Limoges (2021.17)

Monsieur le Maire présente un devis du centre d'animation sociale d'Ambazac relatif à l'intervention du chantier d'insertion PALOMA pour la taille d'entretien de la haie de thuyas rue de Limoges.

Le montant du devis s'élève à 3 525 euros TTC.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer le devis. Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 1^{er} avril 2021

-=-=-=-

Objet: subventions (2021.18)

Monsieur le Maire présente plusieurs dossiers relatifs à des demandes de subventions. Les membres du conseil municipal, après avoir étudié, chaque demande décident d'attribuer la somme de :

- à l'unanimité 100 euros à l'Olympique Judo Ambazac
- à l'unanimité 250 euros au Secours Populaire, antenne La Jonchère Saint-Maurice
- par 14 voix Pour et 1 Contre (Mr Riverain) 100 euros à la Ligue des Droits de l'Homme
- à l'unanimité 100 euros à La Ligue contre le Cancer

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 1^{er} avril 2021

-=-=-=-

Objet : adhésions (2021.19)

Monsieur le Maire présente une demande de renouvellement de l'adhésion au CAUE, le montant de l'adhésion pour l'année 2021 est fixé à 150 euros.

Les membre du conseil municipal, à l'unanimité, considérant que la commune pourrait avoir besoin de leur expertise lors des projets de réaménagement de sites valident le renouvellement de l'adhésion au CAUE.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a plus lieu de se prononcer sur l'adhésion à l'ADIL, la cotisation étant prise par l'Intercommunalité ELAN qui cotise pour l'ensemble des communes de son périmètre. Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 1^{er} avril 2021

-=-=-=-=-

Objet: participations Relais Assistantes Maternelles (2021.20)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de La Jonchère Saint-Maurice et la commune de Saint-Laurent-les-Eglises, en lien avec le Centre d'Animation Sociale d'Ambazac ont décidé de créer une antenne du Relais d'Assistantes Maternelles dans des locaux situés sur la commune de Saint-Laurent-les-Eglises en 2009.

Monsieur le Maire rappelle que les frais (de fonctionnement et d'investissement) pour cette structure sont réglés par la commune de Saint-Laurent-les-Eglises qui en demande ensuite le remboursement pour moitié à la commune de La Jonchère Saint-Maurice.

La commune de Saint-Laurent-les-Eglises a transmis l'état des dépenses engagées sur l'année 2020. La part pour chacune des deux communes s'élève à :

- en fonctionnement : 1 937.96 euros

- en investissement : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- valident la demande de remboursement de la commune de Saint-Laurent-les-Eglises
- autorisent Monsieur le Maire à régler la facture correspondante.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 1^{er} avril 2021

-=-=-

Objet: participations SIVU (2021.21)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de La Jonchère Saint-Maurice adhère au SIVU, structure en charge de l'organisation des temps d'activités périscolaires et de l'accueil de loisirs.

Il indique avoir reçu le détail des calculs permettant de définir la participation de la commune pour l'année 2021 tant pour les T.A.P. que pour l'accueil de loisirs.

La participation pour les T.A.P. s'élève à 18 477 euros (régularisation de septembre à décembre 2020 et prévisionnel de janvier à juillet 2021) et pour l'accueil de loisirs à 24 495 euros (y compris régularisations 2020). Concernant les TAP le fonds de soutien versé par l'Etat à la commune vient minorer cette participation.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- valident la participation de la commune de La Jonchère Saint-Maurice pour l'année 2021
- autorisent Monsieur le Maire à régler les factures correspondantes.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 1^{er} avril 2021

-=-=-=-=-=-=-

Objet: rythmes scolaires (2021.22)

Monsieur le Maire indique que le dossier des rythmes scolaires doit de nouveau être examiné. En effet, les enseignants de l'école souhaitent que l'école fonctionne sur un rythme de 4 jours au lieu de 4.5 jours.

Un questionnaire a été transmis aux parents pour recueillir leur avis. 42 familles sur les 79 ont répondu (53 élèves sur 101). 23 familles seraient favorables au changement des rythmes scolaires contre 14 qui souhaitent le maintien en l'état et 5 sont sans avis. Les 23 familles représentent 23 élèves et les 14 familles représentent 25 élèves. Il est fait lecture d'un certain nombre de commentaires écrits par les parents, à la fois favorables et défavorables à la modification des rythmes.

Monsieur le Maire précise que les services de la Région ont été questionnés quant à la possibilité d'une organisation des transports scolaires sur 4 jours. Il en ressort que les horaires de l'école sur un rythme de 4 jours ne sont pas compatibles avec la double rotation actuelle des bus scolaires (Collège/Primaire). Le Principal du collège Jean Rostand a porté à la connaissance des services de la Région l'impossibilité d'opérer une surveillance des collégiens jusqu'à l'arrivée des bus au-delà de 17 heures 15', sachant que le départ des enfants ne pourrait se faire avant 17 h 25 '/17 h 30'. Cette modification aura de plus une incidence sur les horaires de retour des collégiens à leur domicile. A elle seule cette contrainte empêche la mise en place de la semaine de 4 jours

Tous les moyens ont été donnés au syndicat à vocation unique (SIVU) des Puys et Grands Monts pour assurer, conformément au projet éducatif territorial (PEDT), les temps d'activités périscolaires. Il est précisé également que cette organisation du temps périscolaire a permis la création de 4 postes d'animatrices à temps complet et non complet (28 heures/semaine) assurant ainsi une qualité d'animation et la stabilité de l'équipe. L'organisation, le contenu, la qualité des activités proposées dans ce cadre ont souvent été cités en exemple par l'Inspection Académique, la DDSCPP et la CAF lors d'échanges entre collectivités. Cela conforte le fait que l'esprit de la réforme est respecté.

Après discussion, compte tenu des paramètres évoqués précédemment, les membres du conseil municipal décident par :

- 10 POUR,
- 1 CONTRE (Mr Martinie),
- 4 ABSTENTIONS (Mr Soumagnas, Mr Laville, Mme Girardon, Mme Brunet)
- le maintien des rythmes scolaires sur un rythme de 4.5 jours par semaine conformément à la loi applicable à la rentrée de 2014.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 1^{er} avril 2021

Objet : questions diverses

Monsieur le Maire fait un point sur l'installation de la fibre. Il reste encore quelques secteurs (les lotissements et le village des Adoux) à raccorder. Certains habitants font part de difficultés pour le raccordement sur des zones déjà en service. Chaque signalement sera remonté auprès des services de DORSAL qui a en charge le réseau fibré.

Diverses remarques sont formulées : la Fontaine Raby qui ne coule plus, les fenêtres au -dessus du bâtiment «l'Espace Sérénité », la partie basse des feux tricolores en panne rue de Limoges, une pierre tombale déplacée au vieux cimetière, de nombreux feux de jardin signalés qui a entrainé, pour un cas, le déplacement des sapeurs-pompiers, une modification d'implantation du panneau de fin de zone 30 à faire, haut de la rue de l'école.

Plusieurs questions ont été abordées, elles concernent des projets qui avaient été envisagés sur la précédente mandature : l'aire de camping-car, le City Park et l'abribus place de l'Eglise. Ces sujets seront abordés lors de la préparation du programme d'investissement 2021 lors de l'élaboration du budget.